



Commune de Merbes-le-Château

Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation

Art L1122-17. Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par l'article précédent et il sera fait mention si c'est pour la 2^{ème} ou 3^{ème} fois que la convocation a lieu : en outre, la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

Art L1122-15. Le Bourgmestre ou celui qui le remplace préside le Conseil.

Art L1122-26. Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages : en cas de partage, la proposition est rejetée.

Art L1122-27. Sans préjudice de l'alinéa 4, les membres du Conseil votent à haute voix. Le règlement d'ordre intérieur peut prévoir un mode de scrutin équivalent au vote à haute voix. Sont considérés comme tels, le vote nominatif exprimé mécaniquement et le vote par assis et levé ou à main levée. Nonobstant les dispositions du règlement d'ordre intérieur, le vote se fait à haute voix chaque fois qu'un tiers des membres présents le demande. Seules les présentations de candidats, les nominations aux emplois, les mises en disponibilité, les suspensions préventives dans l'intérêt du service et les sanctions disciplinaires, font l'objet d'un scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages. Lorsqu'il est membre du conseil, le président vote en dernier lieu. L'alinéa précédent n'est pas applicable aux scrutins secrets.

Art L1122-28. En cas de nomination ou de présentation des candidats, si la majorité requise n'est pas obtenue au premier tour du scrutin, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix. A cet effet, le président dresse une liste contenant deux fois autant de noms qu'il y a de nominations ou de présentations à faire. Les suffrages ne peuvent être donnés qu'aux candidats portés sur cette liste. La nomination ou la présentation a lieu à la pluralité des voix. En cas de parité des voix, le plus âgé des candidats est préféré.

- (1) Au cas où l'Assemblée est convoquée pour la 2^{ème} ou la 3^{ème} fois, mettre « avons l'honneur de vous convoquer pour la 2^{ème} (3^{me}) fois.

CONVOCAION DU CONSEIL COMMUNAL

Le Collège Communal convoque le Conseil Communal pour la 1^{ère} fois à la séance qui aura lieu **le Jeudi 21 mars 2024 à 19 h 00 à l'administration communale rue Saint Martin 71 à 6567 Merbes-le-Château**

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 janvier 2024
2. Personnel communal - déclaration de vacances d'emplois et détermination des procédures de recrutement - cadre administratif
3. Convention de mise à disposition d'agents statutaires communaux en faveur du CPAS
4. Conventions de mise à disposition d'agents contractuels communaux en faveur du CPAS
5. Allocation de fin d'année - Modification du statut pécuniaire de l'administration communale et du CPAS
6. Titres-repas - Adaptation du statut pécuniaire et adoption d'un règlement communal
7. Comptes - Exercice 2023 - Arrêt
8. Dotation communale 2024 à la zone de police Binche-Anderlues-Lermes - Vote
9. Plan de Cohésion Sociale - Rapports financier 2023 - Approbation
10. Requête en désignation d'un administrateur à succession vacante
11. Acquisition de la parcelle 25K5P000 sise à Merbes-le-Château, 4^{ème} division section B (Labuissière)
12. Cession des trottoirs de la Cité sociale (Cité de la Couture) de LABUISSIÈRE par le Foyer de la Haute Sambre à l'Administration communale – Projet d'acte authentique - Approbation
13. Installation de panneaux solaires à l'école de Merbes-Ste-Marie - Approbation des conditions
14. Renouvellement du contrat de location de photocopieurs numériques - Approbation du devis estimatif et choix du mode de passation du marché
15. Coeur de village : Réaffectation d'un bâtiment communal situé en bords de Sambre en maison de village et placette - Approbation de l'avis rectificatif de publication du marché
16. Demande de permis d'urbanisme introduite par la commune pour la modification de la voirie communale - Rue de la Chaussée à 6567 MERBES-LE-CHÂTEAU - Application du décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale - Décision du Conseil communal.
17. Mobilité / Enquête publique portant sur le Plan de Mobilité de Charleroi Métropole (PMCM) : Avis
18. Conseiller en énergie : Rapport annuel 2023
19. Programme Communal de Développement Rural – rapport annuel 2023 - Approbation
20. Demande de subvention en matière de bien-être animal : Campagne de stérilisation des chats errants : Plan d'action annuel 2024-2025 - Ratification
21. ONE - Avenant n°1 à la convention ATL
22. Elections du Parlement européen, de la Chambre des Représentants et des parlements de Communauté et de Région du dimanche 9 juin 2024 - Affichage électoral
23. Motion de soutien aux revendications des agriculteurs relatives à une simplification administrative, une cohérence réglementaire et la promotion d'une agriculture familiale
24. Motion relative à l'accélération du développement de l'éolien en Wallonie

- 25. Informations diverses
- 26. Questions des Conseillers

HUIS CLOS

- 27. Personnel enseignant - Congés de maladie et remplacement - Ratification
- 28. Brigadier ff - Désignation au 1er avril 2024
- 29. Brigadier ff - Désignation au 1er avril 2024

Par le Collège,

La Directrice Générale,
Estelle LOOSVELD

Le Bourgmestre,
Philippe LEJEUNE

